

**NATIONS UNIES**  
**HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME**



**UNITED NATIONS**  
**HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS**

Téléfax: (41-22)-917 9022  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Téléx: 41 29 62  
Téléphone: (41-22)-917 9309  
Internet: www.ohchr.org  
E-mail: nprouvez@ohchr.org



Adresse:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: NP/JF

Genève, le 9 mars 2007

Excellence,

Je vous informe que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a accepté la demande de la République Démocratique du Congo de reporter l'examen de ses onzième à quinzième rapports périodiques, soumis en un seul document (CERD/C/COD/15), à sa 71<sup>ème</sup> session qui se déroulera du 30 juillet au 17 août 2007.

Je souhaite rappeler que dans ma lettre du 18 août 2006, je vous avais informé du fait que lors de sa 69<sup>ème</sup> session (31 juillet au 18 août 2006), le Comité avait examiné à titre préliminaire, au titre de sa procédure d'alerte rapide et d'action urgente, un rapport soumis par une coalition d'organisations non-gouvernementales incluant des allégations de discrimination raciale envers certaines communautés autochtones.

En particulier, le Comité avait noté avec préoccupation des informations selon lesquelles le droit des peuples autochtones de posséder, de mettre en valeur, de contrôler et d'utiliser leurs terres, leurs ressources et leurs territoires communaux ne serait pas respecté par l'Etat partie, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du code forestier de 2002 et de ses récentes directives d'application, de même que dans le contexte de l'établissement de parcs nationaux. D'après les informations transmises, des concessions seraient accordées sur les terres et territoires des peuples autochtones sans consultation préalable.

S.E. M. Antoine MINDUA KESIA-MBE  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent  
Mission permanente de la République  
Démocratique du Congo auprès des Nations Unies  
Avenue de Budé 18  
1202 Genève, Suisse  
Fax : 0041 22 740 16 82

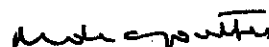
A la lumière des informations supplémentaires reçues récemment par le Comité, ainsi que des préoccupations déjà exprimées concernant la discrimination raciale envers les Pygmées Batwa dans ses observations finales adoptées en 1996 à la suite de l'étude des troisième à dixième rapports périodiques (CERD/C/304/Add.18), j'attire à nouveau votre attention sur l'importance attachée par le Comité à l'obtention de réponses aux questions incluses dans ma lettre du 18 août 2006.

Je souhaite souligner que ces questions ont été reprises dans la liste de questions (ci-jointe) envoyée en décembre dernier à votre gouvernement par le membre du Comité agissant en tant que rapporteur pour l'examen du rapport périodique de la République Démocratique du Congo. Le Comité aimerait recevoir les réponses écrites de votre gouvernement **avant le 15 mai 2007**, afin de préparer dans les meilleures conditions l'examen du rapport périodique de la République Démocratique du Congo qui aura lieu durant sa 71<sup>ème</sup> session.

Permettez-moi, Excellence, de transmettre le souhait du Comité de tenir avec votre gouvernement un dialogue aussi constructif que possible. A cet effet, je tiens à souligner non seulement l'importance de la réception de réponses écrites préalables dans le délai mentionné ci-dessus, mais aussi celle de l'envoi à la 71<sup>ème</sup> session d'une délégation constituée de représentants des diverses institutions les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national, y compris de représentants des institutions chargées de la protection des peuples autochtones.

Enfin, j'aimerais respectueusement souligner que le rapport de la République Démocratique du Congo, ainsi que les préoccupations spécifiques du Comité concernant la discrimination raciale envers les Pygmées Batwa, seront dans tous les cas examinés par le Comité à sa 71<sup>ème</sup> session et qu'aucun autre report de l'examen du rapport ne sera accepté par celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération,



Régis de Gouttes  
Président du Comité pour l'Élimination de la  
Discrimination Raciale